



Déclarations et Discours

No 82/8

LE CANADA SE PRÉOCUPE DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, devant le Canada-Israël Committee, à Ottawa, le 31 mars 1982.

Au fil de l'histoire, le peuple juif a vu maintes fois contester son droit de vivre en tant que nation sur la terre d'Israël. Il a vu sa survie même menacée par cette obscurité monumentale contre l'humanité que fut l'holocauste. Si nombre de personnes au Canada et en Israël ont connu cette horreur, la plupart des Juifs en ont subi les conséquences d'une façon ou d'une autre, soit directement, soit par la perte de parents ou d'amis. Qu'ils aient vécu eux-mêmes ce traumatisme ou qu'ils aient grandi sur ce sombre fond d'atteinte à leur existence, tous les Juifs considèrent Israël comme la terre de leurs rêves. Ceux qui y ont recommencé une nouvelle vie ont fait de leur nouvelle patrie une terre verdoyante et attrayante. Tous ceux qui (sans exception, j'en suis sûr) restent dans la diaspora font d'Israël leur source d'orientation spirituelle et d'inspiration. Et ils s'efforcent d'apporter eux aussi leur contribution au nouvel Israël qui prend forme.

Ceux d'entre nous qui se considèrent — et qui, je l'espère, sont considérés — comme de bons amis d'Israël, sont conscients du vif désir des Israéliens de vivre enfin dans la paix et de pouvoir cultiver la religion, la philosophie et la culture qui leur ont fait traverser des siècles d'adversité. En tant qu'amis, notre but fut d'apporter une contribution à cet objectif pacifique par nos paroles et par nos actes.

Nous ne pouvons oublier les sacrifices qu'Israël continue de consentir dans sa recherche de la paix. Dans vingt-cinq jours seulement, Israël démontrera le sérieux de son engagement envers la paix lorsqu'il se retirera de la péninsule du Sinaï. Le gouvernement israélien a dû surmonter de nombreux obstacles pour parvenir à cette étape et il en rencontrera probablement d'autres dans les derniers jours avant le retrait ultime.

La décision première de retourner le Sinaï à l'Égypte était non seulement très lourde de conséquences pour Israël, mais également courageuse parce qu'en même temps il renonçait par là à un avantage stratégiquement et économiquement important qu'il détenait depuis un certain nombre d'années.

Je comprends qu'Israël se préoccupe de l'avenir qui l'attend après le 25 avril. Ceux qui s'étaient construits de nouvelles maisons pour eux-mêmes et leurs familles dans le désert du Sinaï ont non seulement souffert de grandes perturbations, mais ils étaient bien loin de penser qu'ils verraient de leurs propres yeux la paix s'instaurer entre Israël et un voisin arabe. On ne fait que commencer à comprendre pleinement tout le

traumatisme que peut créer cette situation dans la société juive, alors que des Juifs doivent s'opposer à d'autres Juifs pour assurer le respect des modalités du traité de paix.

Le retrait du Sanāi ne constitue évidemment qu'une étape dans le processus d'instauration de la paix. Dans le cadre des accords de Camp David, Israël s'est engagé à déployer des efforts soutenus, de concert avec l'Égypte, pour parvenir à une entente sur l'autonomie de la Cisjordanie pendant la période de transition, en attendant que le statut permanent de la Cisjordanie et de la bande de Gaza soit arrêté. Il y a également le processus de normalisation des relations entre Israël et l'Égypte, processus auquel les deux pays se sont engagés. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de tous d'appuyer solidement ces aspects du processus de paix de Camp David, ce que nous avons d'ailleurs fait depuis le début. Les initiatives dans ces deux domaines doivent réussir pour que le problème palestinien, que les parties aux accords de Camp David s'efforcent de régler, cesse d'être une source de conflit entre Arabes et Israéliens.

**Problèmes
créés par
Israël**

Toutefois, il nous faut dire franchement qu'Israël s'est récemment créé des problèmes pour lui-même et pour ses amis. Les mesures qu'il a prises pour assurer sa sécurité et son épanouissement national sont au coeur de ces problèmes. Il s'agit notamment de la poursuite de l'implantation de colonies dans les territoires occupés et de l'adoption des lois concernant Jérusalem et les hauteurs du Golan, actions qui sont perçues comme une revendication permanente sur un territoire acquis par la force.

Le Canada et la plupart des autres pays se sont vivement opposés à ces mesures que nous considérons comme contraires au droit international et qui rendent plus difficiles l'avènement d'une paix juste et durable dans la région ainsi que l'appui qu'Israël pourrait obtenir de ses amis.

Mais nous continuons, bien sûr, à appuyer Israël sur d'autres questions, ou même sur d'autres aspects de ces questions. Lors de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux hauteurs du Golan, la présence d'Israël aux Nations Unies fut mise en cause. Nous avons considéré que cette initiative était contraire au principe de l'universalité et nous nous y sommes par conséquent opposés lors du vote, même si nous déplorions vivement l'action du gouvernement israélien.

Pour le proche avenir, je ne peux envisager une atténuation des initiatives déployées contre Israël à moins que l'on ne réussisse à briser, d'une façon ou d'une autre, le cycle d'action et de réaction.

Des événements comme ceux qui se produisent actuellement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, que nous ne pouvons que déplorer, constituent un parfait exemple du genre d'escalade dont je parle et contribuent à la détérioration de la position d'Israël devant la communauté internationale. Comme je le mentionnais dans une déclaration du 25 mars, "si elle n'est pas enrayée, cette violence ne peut que créer de

nouveaux obstacles au succès des négociations sur l'autonomie ; elle pourrait aussi avoir de fortes incidences sur la stabilité et la paix dans la région. " Au bout du compte, les politiques qui s'appuient sur la force plutôt que sur la persuasion politique pour régler le conflit ne servent pas les intérêts de la paix.

Pour cette raison, j'ai demandé à toutes les personnes concernées par les récents événements de faire preuve de modération et d'éviter la provocation et la violence.

Conditions d'un règlement

À mon avis — comme je l'ai d'ailleurs indiqué dans ma déclaration — la situation démontre encore une fois la nécessité de résoudre le différend par voie de négociations. Ces négociations doivent se fonder sur la résolution 242 du Conseil de sécurité qui établit un juste équilibre entre les obligations de chacune des parties en litige : pour les Israéliens, retrait des territoires occupés en 1967 ; pour les Arabes, acceptation du droit de tous les États de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous croyons que les Arabes doivent reconnaître explicitement la permanence et la légitimité d'Israël si l'on veut qu'il y ait progrès vers un règlement. Mais nous croyons également que les droits et les préoccupations légitimes des Palestiniens doivent être respectés, y compris leur droit de participer pleinement aux négociations pour déterminer leur avenir et leur droit à une patrie à l'intérieur d'un territoire clairement défini, soit la Cisjordanie et la bande de Gaza.

Pour le moment, l'attention, se porte sur les négociations plus limitées touchant une période transitoire d'autonomie pour la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le meilleur guide à cet égard est l'Accord de Camp David : " La solution issue des négociations doit aussi reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien ainsi que ses justes revendications. De cette façon, les Palestiniens pourront influencer leur propre avenir... " Mais je crois que ce qui cause les difficultés actuelles dans ces négociations, c'est que les deux parties s'efforcent d'imposer leurs positions finales sur le statut ultime des territoires occupés.

Israël a pris un certain nombre de mesures unilatérales ayant une incidence directe sur cette question qui, au bout du compte, devra être négociée si l'on veut en arriver à une paix juste et durable.

Les ennemis arabes d'Israël se sont efforcés de leur façon — et, dans certains cas, par des actions terroristes inacceptables, ainsi que par le refus de négocier avec Israël et par la présentation à l'ONU de résolutions partiales et polémiques qui ne cessent de se faire plus vitrioliques et plus dures — de faire accepter certains principes par la communauté internationale, jetant ainsi les fondements du genre de règlement qu'ils voudraient finalement voir intervenir. Ils ont par ailleurs tiré avantage des actions unilatérales d'Israël concernant les territoires occupés et ont réussi à l'isoler, et même dans certains cas à l'isoler de ses amis, malgré les nombreux éléments inacceptables contenus dans les résolutions présentées. Nous avons exprimé notre vive préoccupation devant le ton polémique et les demandes extrêmes qui marquent de plus en

plus les résolutions portant sur Israël, qui reviennent d'année en année, et nous nous efforçons de modérer le débat et de garder la porte ouverte à un règlement.

Si je dois admettre que j'ai certaines appréhensions devant les perspectives de réussite du processus de paix, je ne suis pas pour autant tout à fait pessimiste. Après tout, on a enregistré certains développements positifs importants. A cet égard, le retrait du Sinaï est d'une importance fondamentale parce qu'il démontre concrètement qu'Israël et ses voisins peuvent parvenir à une entente si les deux parties le veulent réellement. Il nous appartient de bâtir sur cette réalisation.

Le rôle du Canada

Je crois que la contribution la plus importante que le Canada puisse apporter, dans la recherche d'une solution à ce conflit qui perdure, est de maintenir des voies de communication avec les deux parties. Dans le mémoire que les représentants du Canada-Israël Committee (CIC) m'ont présenté en novembre dernier, j'étais heureux de voir qu'ils appuyaient ce genre de rôle. Si nous voulons maintenir un point de vue équilibré et fondé sur certains principes, il nous faut comprendre et respecter les intérêts et les préoccupations véritables des deux parties au conflit et en tenir sérieusement compte.

J'ai d'ailleurs eu plusieurs fois l'occasion de m'entretenir avec des représentants d'Israël et des pays arabes dans mes efforts pour comprendre leur point de vue et pour leur faire comprendre le nôtre.

Le Canada est très bien placé pour poursuivre ces échanges dans le cadre d'efforts pour instaurer un monde pacifique dans lequel Israël et ses voisins arabes peuvent coexister dans la sécurité. J'ai également le plaisir de pouvoir affirmer que nos contacts avec Israël sont empreints d'ouverture et de franchise et que nos relations bilatérales ont toujours été étroites et intimes. Certes, les contacts entre nos deux pays se font bien souvent de façon automatique et naturelle au niveau privé, mais nos gouvernements récoltent les avantages des bons rapports ainsi créés.

Nous avons bâti sur ces contacts privés et, au cours des ans, avons élaboré un ensemble étendu et peut-être inattendu d'accords et d'ententes visant à promouvoir davantage la coopération dans une vaste gamme de domaines : commerce, agriculture, recherche industrielle, santé, relations culturelles et cinématographie. Nous avons même établi une coopération tripartite de manière à mettre l'expérience israélienne et canadienne au service des pays en voie de développement.

Les visites ministérielles ont contribué à élargir et à approfondir nos relations avec Israël. Si les possibilités de telles visites furent plus limitées pendant les périodes électorales au Canada et en Israël, il y en a quand même eu quelques-unes et leur nombre s'est à nouveau accru.

Je souhaite depuis quelque temps me familiariser, même brièvement, avec le contexte

unique d'Israël — que je ne connais que par ce qu'on m'en dit — de façon à être mieux préparé pour mes discussions sur les questions du Moyen-Orient. J'espère donc avoir la possibilité d'accepter une invitation qui m'a été offerte de visiter Israël et ce, dans un avenir assez rapproché. Il existe une foule de choses à discuter à ce moment dans nos relations bilatérales et dans les relations d'Israël avec les autres pays du Moyen-Orient et du monde.

**L'apport du
CIC**

Je crois que le CIC a fait un apport essentiel à ce processus d'entente. Lors des entretiens que j'ai régulièrement avec vos représentants, l'accent porte naturellement et habituellement sur la façon dont le gouvernement canadien perçoit les problèmes du Moyen-Orient ainsi que sur ses politiques concernant ces questions. J'ose toutefois dire que le CIC s'intéresse en outre vivement aux perceptions et aux politiques du gouvernement israélien, surtout lorsqu'elles ont une incidence sur nos relations bilatérales, et que les vues du Comité parviennent également jusqu'au gouvernement israélien par le biais des nombreux contacts qu'il maintient avec les citoyens d'Israël.

J'applaudis en outre à vos initiatives pour faire mieux connaître et comprendre la politique canadienne en Israël de façon à assurer un échange d'informations et de vues. Ce genre de dialogue — ou, devrais-je dire, de "trilogue" — est on ne peut plus conforme au climat d'ouverture, de franchise et de cordialité qui a toujours marqué les relations entre le Canada et Israël.

À nos yeux, il est essentiel que notre position sur le processus de paix au Moyen-Orient soit bien comprise. Car dans la bousculade des questions et des événements, une chose demeure, et demeurera sans doute, bien constante dans la politique canadienne du Moyen-Orient : le ferme engagement du Canada envers l'existence, la légitimité, la sécurité et le bien-être d'Israël.

S/C